

Journal officiel

de l'Union européenne

C 168 A



Édition
de langue française

Communications et informations

56^e année

14 juin 2013

| <u>Numéro d'information</u> | Sommaire | Page |
|-----------------------------|--|------|
| | V Avis | |
| | PROCÉDURES ADMINISTRATIVES | |
| | Cour de justice de l'Union européenne | |
| 2013/C 168 A/01 | Appel à candidatures | 1 |

FR

Prix: 3 EUR

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

APPEL À CANDIDATURES

(2013/C 168 A/01)

L'emploi de directeur du protocole et de l'information (grade AD 14 ou AD 15) à la Cour de justice de l'Union européenne sera prochainement vacant. Il sera pourvu à cet emploi par application de l'article 29, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires.

NATURE DES FONCTIONS

Placé sous l'autorité du greffier de la Cour, le titulaire de l'emploi est chargé de diriger la direction du protocole et de l'information dont il anime et coordonne les activités.

Chargée des relations extérieures de la Cour, la direction du protocole et de l'information assure l'ensemble des événements et activités de représentation, de communication et d'information de l'institution, notamment les manifestations protocolaires, les visites officielles, les séminaires et les visites d'études, les séances d'information ainsi que les relations avec les médias et le public. La direction du protocole et de l'information est composée de trois unités (protocole, visites, presse et information), ainsi que d'une cellule «œuvres d'art» et d'une cellule financière.

Le directeur du protocole et de l'information est appelé à exercer les fonctions de chef du protocole de la Cour. À ce titre, il supervise l'organisation des visites officielles de hautes personnalités, des visites officielles de la Cour à l'étranger ainsi que l'organisation des audiences solennelles et autres manifestations officielles, y compris les réunions organisées par la Cour à l'intention de magistrats nationaux.

Il est également responsable de l'unité «Visites», qui est chargée de l'organisation des visites d'étude et d'information (environ 15 000 visiteurs par an).

En ce qui concerne l'unité «Presse et information», le directeur veille à la gestion de la communication de l'institution vers l'extérieur et vers l'intérieur, à l'organisation des événements ayant comme cible le «grand public», comme la journée «Portes ouvertes» et à la gestion des demandes d'accès aux documents administratifs de l'institution présentées par les citoyens.

Le directeur est chargé de la gestion de la collection d'œuvres d'art de la Cour.

Le directeur du protocole et de l'information veille tout particulièrement à une bonne gestion des personnels de sa direction; en particulier, il favorise leur motivation, leur formation et leur adaptation aux exigences du service. Il s'emploie également à améliorer les méthodes de travail de la direction ainsi qu'à utiliser de manière optimale les ressources et les outils dont elle dispose. Enfin, en sa qualité d'ordonnateur subdélégué, il s'assure de la bonne gestion des crédits mis à sa disposition.

TITRES OU DIPLÔMES REQUIS

- Formation universitaire complète sanctionnée par un diplôme,
- connaissances et expérience professionnelle approfondies dans les domaines couverts par la direction,
- aptitude à diriger une unité administrative,
- bonne connaissance des langues anglaise et française.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées par cet emploi sont invitées à faire parvenir leur candidature à la Cour de justice, par courrier électronique uniquement, à l'adresse électronique:

DIR.PRO-INF@curia.europa.eu

au plus tard le 15 juillet 2013. Les candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et de tous autres documents utiles.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

HISTORIQUE DES JOURNAUX OFFICIELS, SÉRIE A «CONCOURS»

Vous trouverez ci-dessous la liste des JO C A publiés dans l'année en cours.

Sauf indication contraire, les Journaux officiels sont publiés dans toutes les versions linguistiques.

5
27 (RO)
29
33
34
36 (DA)
41 (BG)
43 (EN)
49 (ET)
50 (HU)
51 (SL)
54 (DE/EN/FR)
58 (EN/GA)
75
81
82
88 BG
89 CS
94
104
109
111
112 (DE/EN/FR)
117 (ET)
118
120
131
143
160 (DE/EN/FR)
162
166
167
168

Prix d'abonnement 2013 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

| | | |
|---|---|------------------|
| Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement | 22 langues officielles de l'UE | 1 300 EUR par an |
| Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel | 22 langues officielles de l'UE | 1 420 EUR par an |
| Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement | 22 langues officielles de l'UE | 910 EUR par an |
| Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif) | 22 langues officielles de l'UE | 100 EUR par an |
| Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine | Multilingue: 23 langues officielles de l'UE | 200 EUR par an |
| Journal officiel de l'UE, série C — Concours | Langues selon concours | 50 EUR par an |

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm

EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>

